



DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-sept heures trente, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESPADÉ, Président du CCAS.

n° 56/2023

Date de convocation : 13 décembre 2023

Présents : Mesdames AFKIR Karima, DUPRE Anne, FONTENAS Pierrette, GOYHENECHÉ Maïté et DARRAMBIDE Fabienne ; Messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José, LESPADÉ Jean-Marc et ROBLES Antoine.

Excusés : Mesdames NOGARO Isabelle, ORDUNA Aurélie et TROISVALLETS Cécile.
Monsieur ROBINEAU Christian.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet : **Autorisation de signature d'un accord cadre à bons de commande (marché n°01/2024) concernant la fourniture de denrées alimentaires nécessaires au fonctionnement de la cuisine de l'E.H.P.A.D Lucienne Montot-Ponsolle géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Tarnos.**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil d'administration qu'ils l'ont autorisé à engager une procédure d'appel d'offres ouvert européenne (délibération n°27/2023 du 18 juillet 2023), soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour la fourniture de denrées alimentaires pour l'EHPAD Lucienne Montot-Ponsolle géré par le CCAS de TARNOS pour l'année 2024 ; ce marché étant reconductible 3 fois, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Les accords-cadres seront conclus avec un maximum en valeur. Il sera fait application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Ils donneront lieu à l'émission de bons de commande avec un seul opérateur économique par lot.

Les prestations sont réparties en 16 lots (en application de l'article R.2123-1 2° du Code de la commande publique, le lot n°10 *fruits et légumes frais*, fait l'objet d'un marché à procédure adaptée) :

N° de lot	Désignation
1	Charcuterie de porc et de volaille
2	Viandes et charcuterie fraîches
3	Volailles fraîches
4	Poissons frais
5	Produits laitiers et ovo-produits
6	Épicerie
7	Produits diététiques à l'usage des personnes âgées
8	Pain

9	Boissons
10	Fruits et légumes frais (MAPA)
11	Légumes de 4 ^{ème} Gamme
12	Produits de 5 ^{ème} Gamme
13	Entrées et desserts surgelés
14	Viandes surgelées
15	Poissons et crustacés surgelés
16	Légumes surgelés

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 040-264003070-20231219-56_2023-DE



Un avis de marché a été envoyé au JOUE et au BOAMP le 29 septembre 2023 et publié sous les numéros 23-107984 au BOAMP et 2023/S 191-597740 au JOUE.

Parallèlement, le dossier de consultation a été mis en ligne sur le site <https://marchespublics.landespublic.org>

Lors de sa réunion du 12 décembre 2023, la commission d'appel d'offres a procédé à l'admission des candidatures et à l'attribution des lots après analyse des offres.

Les offres retenues, jugées économiquement les plus avantageuses au regard des critères arrêtés dans le règlement de la consultation, sont les suivantes :

<i>N° de lot</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Montant HT/AN</i>	<i>Montant TTC/AN</i>
1 – Charcuterie de porc et de volaille	PRO A PRO DISTRIBUTION SUD	8 968,13 €	9 461,38 €
2 – Viandes et charcuterie fraîches	PASCAL MASSONDE	22 706,75 €	23 955,62 €
3 – Volailles fraîches	ALDABIA	4 584,00 €	4 836,12 €
4 – Poissons frais	POMONA TERRE AZUR	6 060,00 €	6 393,30 €
5 – Produits laitiers et ovoproduits	SYSCO FRANCE	15 663,53 €	16 525,02 €
6 - Epicerie	POMONA EPISAVEURS	30 585,97 €	32 268,20 €
7 – Produits diététiques	FRANCE CULINAIRE DEVELOPPEMENT	6 577,39 €	6 939,15 €
8 - Pain	PANAQUI	10 925,00 €	11 525,88 €
9 - Boissons	PRO A PRO DISTRIBUTION SUD	11 994,26 €	14 295,43 €
11 – Légumes de 4 ^{ème} gamme	FRAICHADOUR	1 363,00 €	1 437,97 €
12 – Produits de 5 ^{ème} gamme	TRANSGOURMET OPERATIONS	2 556,80 €	2 697,42 €
13 – Entrées et desserts surgelés	PRO A PRO DISTRIBUTION SUD	4 104,39 €	4 330,13 €
14 – Viandes surgelées	POMONA PASSION FROID	6 905,50 €	7 285,30 €
15 – Poissons et crustacés surgelés	SYSCO FRANCE	6 352,02 €	6 701,38 €
16 – Légumes surgelés	PRO A PRO DISTRIBUTION SUD	9 057,67 €	9 555,84 €

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration l'autorisent à signer les marchés avec les sociétés susvisées conformément aux décisions des membres de la commission d'appel d'offres.

.../...

Vote de la question - nombre de vo
pour : 9 contre : - abstentio

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 040-264003070-20231219-56_2023-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 20 décembre 2023

Le Président du C.C.A.S,

Jean-Marc LESPADÉ

